

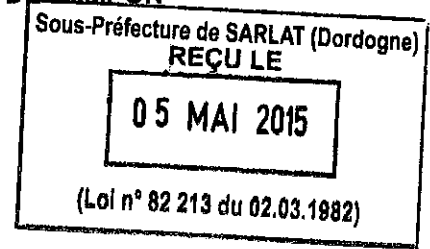
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de SAINT JULIEN DE LAMPON  
24370

Séance du 15 avril 2015

Numéro de délibération 31/2015

L'an deux mil quinze  
et le quinze avril  
à 20 heures 30.



le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de : Madame VILLARD Huguette

Présents :

Mmes BARBIOT Francine, VIDAL Marie-Annick, MONTEIL Monique,  
Mrs LAUVINERIE Michel, CANADAS Serge, HAMEL Jean-Pierre, BOYER Didier, BOURDET  
Yves,

Absents :

REGNIER Alain,  
MARTANO Esther, VIVIER Philippe donne pouvoir à VILLARD Huguette, CAPY Didier donne  
pouvoir à LAUVINERIE Michel, LAUVINERIE Alain donne pouvoir à CANADAS Serge, PRADEL  
Alain donne pouvoir à HAMEL Jean-pierre

A été nommé secrétaire : *Serge CANADAS*

Objet de la Délibération

**VOEU POUR L'ARRET DES NEGOCIATIONS DES PROJETS DE GRAND MARCHÉ  
ATLANTIQUE**

L'accord TAFTA ( Transatlantic Free Trade Area ) négocié dans le plus grand secret prévoit  
que les législations en vigueur des deux cotés de l'atlantique soient " harmonisées " en libéralisant  
au maximum les échanges. Les multinationales auront la possibilité d'attaquer les entreprises, les  
états, les communes et tout citoyen si elles considèrent que leurs intérêts sont menacés. Cela se  
traduira par des sanctions commerciales pour le pays ou les communes contrevenant ou  
par une sanction financière pouvant être de plusieurs millions d'euros.  
Si les gains et avantages de ces échanges sont flous, les dangers sont bien réels.  
Avec cet accord, l'agrobusiness Américain pourra plus facilement écouler ses produits sur le  
marché Européen. Mais c'est surtout sur des mesures non tarifaires que l'accord va être impactant.  
En effet les normes sociales, sanitaires et environnementales seront interdites si jugées  
"déraisonnables, arbitraires ou discriminatoires". Ces nouvelles règles vont donner le libre accès à  
l'exploitation du gaz de schiste sur certains territoires Français ( notre vallée en fait partie),  
l'interdiction des OGM ne sera plus possible, l'alimentation à bas coût sera autorisée à la  
production et à la vente : viandes et lait produits avec des hormones, poulet passé à l'eau de javel,  
interdiction des AOC et des AOP etc.....  
Le conseil municipal de SAINT JULIEN de LAMPON 24370  
-Manifeste son opposition à un traité dont l'objectif viserait avant tout la dérégulation du monde et  
l'amplification d'une concurrence sans règle.

-Demande la diffusion publique de l'ensemble des textes relatifs aux négociations TAFTA .  
-Sollicite l'ouverture d'un débat national sur l'ensemble des accords de libre échange dans lesquels sont impliqués, les populations, les collectivités territoriales, les organismes socioprofessionnels, associatifs, syndicaux.  
-Demande l'arrêt des négociations sur le TAFTA tant que la représentation nationale n'aura pas approuvé ces négociations.

Ce projet menaçant nos citoyens et les services publics indispensables à la survie de nos zones rurales, le Conseil Municipal de SAINT JULIEN de LAMPON décide de placer son territoire" hors zone TAFTA". Elle appelle l'ensemble des collectivités territoriales à en faire de même.

Le conseil municipal adopte la motion, à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

A Saint-Julien-de-Lampon, le 15 avril 2015.

Le Maire,  
Huguette VILLARD



Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture

*Huguette Villard*  
du publication

notification .

le

du

